

Langue bleue : le nouveau vaccin va arriver !

Selon les dernières informations en provenance de France, la zone de surveillance a été étendue vers le sud et vers l'ouest, ce qui ne change finalement pas grand chose pour nous à l'heure actuelle. Il faut tout de même s'inquiéter de l'apparition en plein hiver de nouveaux cas... Peut-être s'agit-il de foyers apparus plus tôt dans l'année et identifiés par la suite dans le cadre des plans de surveillance mis en place car faut-il le dire, la majeure partie des cas détectés l'ont été lors de screenings programmés ou lors de contrôles de mouvements entre les différentes zones. Ceci démontre que les campagnes de surveillance organisées (screening hivernaux , tests systématiques lors d'avortements) gardent tout leur sens.

Il faut admettre que les chances sont grandes de voir la Belgique confrontée à cette nouvelle flambée de langue bleue durant l'été. Les autorités ont pris les devants en commandant plus de 2 millions de doses de vaccins qui seront disponibles début avril. Deux autres commandes de 1,4 millions chacune sont prévues en fonction du nombre d'animaux traités lors de la première vague de vaccination. La vaccination sera donc facultative. Il aurait été difficile de faire autrement compte-tenu de la saison et de la date d'arrivée du vaccin. Il appartiendra à chaque éleveur d'apprécier avec son vétérinaire s'il faut vacciner. Dans l'affirmative, ils devront définir quels sont les animaux à traiter prioritairement. L'ARSIA encourage tout un chacun à

adhérer à cette campagne de prévention car pour être efficace à l'échelle d'une région, il faut qu'au moins 80% des animaux soient protégés. Le même raisonnement peut être tenu au niveau d'une exploitation: il faut avoir un maximum d'animaux immunisés tout en sachant que les animaux âgés sont probablement encore porteurs d'anticorps comme le laisse supposer une étude interne à notre laboratoire portant sur une centaine d'exploitations laitières. Le résultat montre que plus de 3 fermes sur 4 possèdent dans leur lait de tank des quantités relativement importantes d'anticorps, signe de réaction à la vaccination ou à l'infection.

Pour le côté pratique qui nous concerne, le module d'enregistrement des vaccinations mis au point en 2008 est toujours à disposition des vétérinaires pour justifier auprès des autorités les doses qui auront été administrées.

Reste à savoir si la maladie arrivera réellement en Belgique. Pour cela, le protocole avortement nous permet d'identifier rapidement la présence ou non du virus. Nous mettons également au point une technique qui permettra de surveiller l'apparition de la maladie en testant le sang prélevé sur un buvard chez les veaux avant prise de colostrum. Nous y reviendrons ultérieurement.

Bonne lecture.

Jean Detiffe, Président de l'ARSIA

Arsia asbl JOURNÉE PORTES OUVERTES

SAMEDI
30 AVRIL
2016

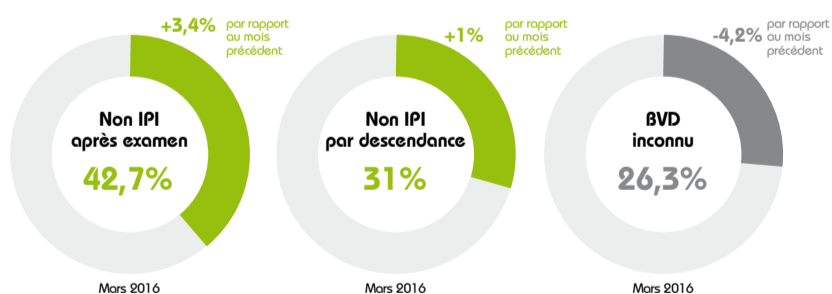
VENEZ DÉCOUVRIR NOS NOUVEAUX LOCAUX
AINSI QUE NOS SERVICES IDENTIFICATION
ET SANTÉ ANIMALE EN ACTIVITÉ



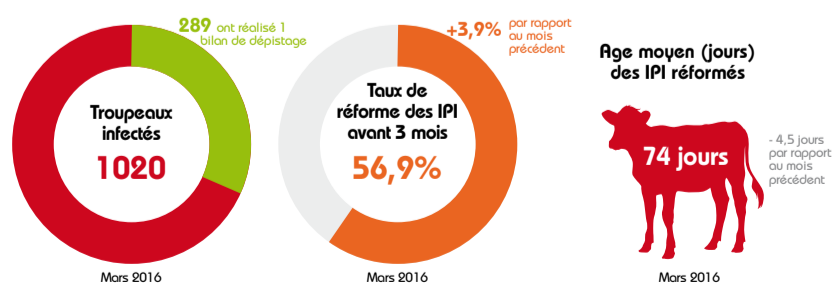
ALLÉE DES ARTISANS 2 - 5590 CINEY

Bulletin BVD

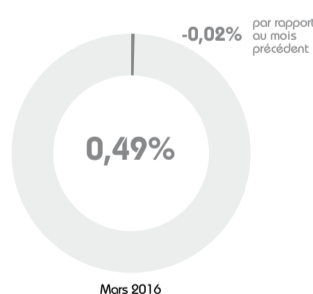
Etat d'avancement de la certification individuelle



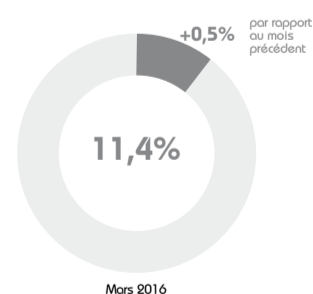
Baromètre des actions dans les troupeaux infectés



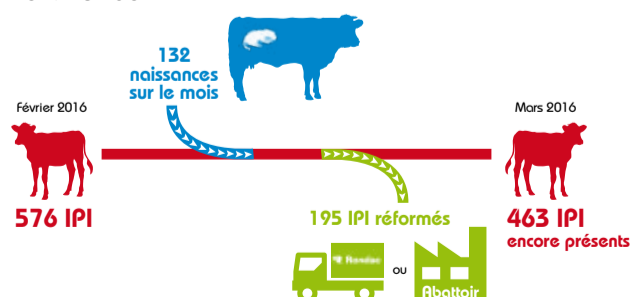
Proportion de veaux IPI nés



Proportion de troupeaux infectés



Naissances: flux des IPI



Commissions d'accompagnement

« L'antibiorésistance, l'affaire de tous »

Les traditionnelles Commissions d'accompagnement ont rencontré un vif succès cette année. En effet, près de 300 personnes se sont déplacées pour entendre et débattre sur le thème retenu pour ces réunions. Après un rapide aperçu des activités de 2015, le Docteur Lomba s'est attaché à présenter le contexte et le défi que chaque éleveur va devoir relever à son niveau dans les prochaines années.

Diverses études réalisées depuis quelques années montrent clairement la menace que font planer les résistances aux antibiotiques à travers le monde tant pour la santé des hommes que pour celle des animaux. La plus grande préoccupation de toutes les instances internationales dont l'OMS est de préserver l'efficacité des antibiotiques en les utilisant de manière parcimonieuse et réfléchie car on doit les considérer désormais comme des produits de nécessité en voie de disparition. Sans changement de comportement, bientôt la moindre infection bénigne risque de devenir mortelle. Il suffit pour s'en convaincre de voir le nombre de complications qui surviennent lors d'hospitalisations.

De nombreux plans d'action se développent ainsi à travers le monde pour réduire la consommation des antimicrobiens car de plus en plus d'études montrent que plus on en consomme, plus le nombre de résistances s'accroît. En Europe, les actions mises en place se concentrent sur 3 axes principaux, réduire la consommation des antibiotiques, limiter celle concernant les médicaments considérés comme critiques et assurer un suivi de ces consommations et de l'évolution des résistances.

La Belgique ne déroge pas à cette règle. En effet, toutes les parties impliquées dans l'alimentation et la santé des animaux se sont engagées à œuvrer dans cette direction en s'appuyant notamment sur le plan d'action proposé par l'AMCRA (voir ci-dessous). De plus, la législation qui régit l'utilisation des médicaments a été adaptée. Elle sera publiée très prochainement. Outre quelques adaptations de ce qui est actuellement en vigueur (voir ci-dessous), deux mesures importantes ont été ajoutées : d'abord l'obligation pour les vétérinaires d'enregistrer dans une base de données informatiques centralisée tous les antimicrobiens administrés ou délivrés. La collecte de ces informations est en effet indispensable si on veut suivre leur évolution. Ensuite,

l'interdiction d'utiliser les molécules considérées comme critiques sauf circonstances particulières.

Ces adaptations vont obliger chaque éleveur et vétérinaire à modifier son comportement en matière d'utilisation d'antibiotiques. Nous y reviendrons par ailleurs. Cela ne serait rien s'il n'y avait pas une surcharge de travail administratif. C'est pour les éviter que l'ARSIA et l'Awé - en collaboration étroite avec les autres intervenants de l'élevage et de la santé animale - ont développé le projet BIGAME. La conception de ce système informatique est basée sur le principe de la simplification administrative pour ceux qui l'utilisent : ce qui est enregistré quelque part ne doit pas être encodé une deuxième voire une troisième fois. Ainsi, les données relatives à la vente ou l'utilisation d'un antibiotique, encodées par un vétérinaire pour faire sa facture pourront être récupérées par le système et les mettre informatiquement à disposition de son client dans son registre des médicaments. En d'autres termes, le DAF que le vétérinaire devait rédiger sur papier pourra être transmis informatiquement à son client. Ces mêmes données seront également compilées par le système pour les transmettre de manière agrégée à la base de données officielle. Cependant, le système BIGAME a d'autres ambitions que celles de collecter les données relatives aux antimicrobiens. Il vise surtout à rassembler et associer des données issues du contrôle laitier, du comité du lait, des laboratoires de l'ARSIA à celles encodées par les vétérinaires pour en sortir des indicateurs informant les éleveurs sur leurs pratiques sanitaires et ainsi, leur permettre d'élaborer des plans de lutte et de prévention. Cet outil permettra la collecte des informations mais il fournira surtout les outils de gestion sanitaire qui permettront de limiter la consommation des antimicrobiens. Chaque éleveur et chaque vétérinaire y auront accès via leur propre logiciel de gestion. Il sera aussi accessible via « cerise » ou « myawénet » et même via smartphone.

L'antibiorésistance, comment ça marche ?

Si certains d'entre eux sont pathogènes, la majeure partie des micro-organismes constitue la flore commensale indispensable au bon fonctionnement des différentes parties du corps animal ou humain, voire de l'environnement.

Cette population microbienne héberge naturellement quelques bactéries résistantes à certains. Chaque administration d'antibiotique va détruire l'entièreté de la flore bactérienne sensible et laisser ainsi la place libre au développement des germes qui ont résisté. Certains de ces germes sont pathogènes, d'autres pas.



Source : <http://www.ifip.asso.fr/fr>

Conditions d'utilisation des molécules dites « critiques »

- **Prouver que les autres antibiotiques ne sont pas efficaces :**
 - Diagnostic clinique posé par le vétérinaire ;
 - Prélèvement pour identification bactériologique ;
 - Antibiogramme (≥ 7 molécules non critiques provenant de 5 classes différentes et molécules critiques) montre qu'il n'y a pas d'autres solutions.
- **Alternative :** disposer de résultats de laboratoire antérieurs sur la même espèce et la même pathologie (<12 mois pour les bovins).
- **Dérogations possibles :**
 - En cas de résultat négatif du laboratoire, si preuves scientifiques écrites à annexer au rapport d'essai du laboratoire, et que seules les molécules critiques sont efficaces ;
 - En cas d'urgence extrême, si c'est le seul moyen de sauver l'animal.

Les molécules dites « critiques » selon l'AMCRA

- Cefoperazon
- Cefovecin
- Cefquinome
- Ceftiofur
- Danofloxacin
- Enrofloxacin
- Flumequine
- Ibafoxacin
- Marbofloxacin
- Ordifloxacin
- Pradofloxacin

Comment concilier la réglementation et les besoins du terrain ?

En d'autres termes, que fait-on quand on se trouve devant un animal malade. « Il sera probablement mort si on doit attendre les résultats des analyses... » souligne un membre de l'assemblée. Et le Dr Lomba de répondre : il faudra effectivement changer ses comportements, c'est faisable ! D'abord, il faut être clair : l'administration d'un antibiotique n'est pas une chose anodine. Le choix d'un antibiotique doit se faire en connaissance de cause, notamment en identifiant le responsable de l'infection. On ne traite pas de la même manière un streptocoque ou un mycoplasme. On n'utilise pas les mêmes médicaments ni les mêmes doses pour une pneumonie ou une méningite. En plus de bien maîtriser ces matières pour lesquelles ils ont été formés, les vétérinaires connaissent assez bien bien la situation sanitaire de leur clientèle. Cela leur permet de choisir a priori le médicament le plus approprié pour le diagnostic réalisé. Cependant, même si la flore présente dans une exploitation reste relativement stable, elle change malgré tout. **Dès lors l'ARSIA persiste dans son conseil de prélever des échantillons sur des animaux en début d'épidémie ou en début de saison pour identifier les pathogènes responsables de diarrhées, de mammites, de pneumonies, etc... et préciser les antibiotiques**

qui fonctionnent ou pas. Les traitements suivants pourront ainsi être faits en connaissance de cause, sans être obligé d'analyser chaque animal malade.

C'est un peu comme quand on autopsie un cadavre : on le fait pour trouver une solution pour le reste de l'exploitation.

Il faut aussi signaler que les développements effectués ces dernières années à l'ARSIA permettent d'obtenir une identification bactérienne sur un échantillon dans les 48 heures de sa réception. L'ARSIA développe actuellement une technique qui permettra de donner le résultat des antibiogrammes dans les 5 heures qui suivent l'identification du germe. De plus, le conseil d'administration a donné son accord pour offrir la gratuité des antibiogrammes à tous les membres de ARSIA+ en 2016.

Changer sa manière d'aborder la santé de son cheptel, c'est aussi prendre le temps de s'asseoir une heure autour de la table avec son vétérinaire et tout autre conseiller pour analyser les documents fournis par les différentes organisations comme les résultats d'analyses, les résultats du contrôle laitier, les rapports d'audit de machine à traire, les statistiques de mortalités fournies par CERISE, ou les indicateurs que fournira BIGAME... C'est à notre sens la meilleure façon d'établir une vraie politique sanitaire au sein de l'exploitation et qui contribuera, nous n'en doutons pas, à améliorer la rentabilité des exploitations.

Les 10 objectifs et points d'action proposés par l'AMCRA

1. 50 % d'antibiotique en moins d'ici 2020
2. 75 % des antibiotiques les plus critiques en moins d'ici 2020
3. 50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques en moins d'ici 2017
4. Un système global de collecte des données d'ici 2016
5. Un plan pour chaque exploitation
6. Benchmarking des éleveurs et des vétérinaires
7. Pas d'antibiotique pour la prévention, promotion des alternatives
8. La sensibilisation, encore et toujours
9. Transparence et contrôle des fournisseurs et des utilisateurs
10. Surveillance de la résistance aux antibiotiques

Les principaux changements de la législation

- La tenue d'un registre chez le Vétérinaire et chez l'éleveur reste obligatoire
- Délai d'enregistrement (administration et/ou fourniture) ≤ 7 jours
- La période à risque est étendue à l'entièreté de la vie de l'animal
- Dérogation pour les traitements aux veaux et porcelets < 1 mois nés dans la ferme si le délai d'attente < 1 mois
- Le volume de médicaments autorisés pour continuer un traitement initié par le VT est limité à ce qui est nécessaire pour un traitement de 3 semaines maximum
- Obligation d'enregistrer tous les traitements à base d'antimicrobiens dans une base de données centrale (SANITEL-MED)
- Enregistrement par le VT dans les 14 jours qui suivent le trimestre
- Validation par l'éleveur dans le mois qui suit le trimestre
- Interdiction d'utiliser des antibiotiques classés comme « critiques » sauf conditions particulières

Fermes de veille sanitaire : Évaluation 2015 et perspectives 2016

En avril 2014, avec la collaboration de la province de Hainaut qui finance le projet, nous lançons un réseau pilote de surveillance sanitaire du cheptel en région hennuyère. Un ensemble de 21 fermes réparties sur le territoire ont été sélectionnées afin d'observer l'état sanitaire des exploitations.

L'objectif du projet est bien, à terme, de dresser une répartition géographique des maladies étudiées et de suivre leur évolution. Avant de vous détailler les résultats 2015 dans le prochain rapport d'activités, nous avons souhaité partager avec vous l'état d'avancement du projet ainsi que certains résultats relatifs à l'année écoulée.

Les maladies étudiées ont été choisies selon les contextes sanitaires du moment. En 2014, le choix s'est porté sur les pathologies suivantes: la BVD, la fièvre Q (*Coxiella burnetii*), le BoHV-4, la leptospirose (*Leptospira hardjo*) et la maladie de Schmallenberg. En effet, ces dernières sont parfois peu exprimées cliniquement sur les animaux vivants mais lourdes de conséquences pour l'exploitation. Si nous savons qu'elles sont présentes, nous n'en connaissons cependant pas l'ampleur réelle. En 2015, en complément de ces 5 pathogènes cités précédemment, une nouvelle maladie a été testée : *Fasciola hepatica*, la douve.

Afin de préciser le niveau d'exposition des troupeaux concernés vis-à-vis de pathogènes choisis, nous avons utilisé l'analyse de lait de tank (dans les troupeaux laitiers uniquement) et l'analyse du sérum de couples « mère - veau nouveaux-nés ».

Si le lait de tank permet d'objectiver à moindre coût des pathologies circulant ou émergeant dans le troupeau en production, la recherche d'anticorps chez le veau nouveau-né avant prise de colostrum (notion de veau sentinelle) est un outil qu'il nous faut évaluer. Le principe est simple et il vous est décrit dans l'encadré ci-contre. L'énorme avantage de cette méthode est qu'elle permet d'objectiver la circulation du pathogène dans le troupeau en production **quelles que soient les méthodes de**

gestion appliquées dans l'exploitation (vaccination,...). Pour autant, il faut pouvoir s'assurer que les animaux échantillonnés sont bien des animaux « pré-colostraux » car, vous l'aurez compris, l'influence des anticorps d'origine maternelle sur le résultat d'une analyse sérologique chez le veau est énorme et empêche toute interprétation du résultat d'analyse.

Les fermes de veille, en quelques chiffres :

En 2014, les 21 éleveurs et leur vétérinaire, de par leur enthousiasme et leur motivation ont permis de montrer des premiers résultats très satisfaisants. A partir des données, les élevages ont pu être classés vis-à-vis des 5 pathogènes recherchés dans l'une des 3 catégories suivantes :

1. « **Troupeau sain** » : pas d'anticorps retrouvé chez les animaux testés. Ni les veaux, ni les mères ;
2. « **Troupeau suspect** » : des anticorps ont été retrouvés chez certaines mères testées mais pas chez les veaux ;
3. « **Troupeau infecté** » : des anticorps ont été retrouvés chez certaines mères et certains veaux.

Avant de s'intéresser aux résultats 2015 de chacune de ces maladies, il était intéressant de comparer l'ensemble des résultats 2014 et ceux de 2015. De manière générale, les résultats restent stables d'une année à l'autre. Les statuts des troupeaux attribués vis-à-vis de chacun des pathogènes en 2015 restent, dans un grand nombre de cas identiques aux statuts attribués en 2014. Ceci tend à montrer une bonne répertabilité des tests effectués. Néanmoins, au sein



Michel DEMARET et Julien EVRARD, responsable du programme « Fermes de veille sanitaire » à l'Arsia

des troupeaux, les maladies évoluent. Nous observons donc, tout naturellement, dans certains troupeaux et pour certaines maladies des inversions de statuts suite à des assainissements ou suite à de nouvelles infections.

Pour finir, nous voulions vous présenter différents résultats obtenus en 2015 pour chacune des maladies étudiées. **Nous avons ainsi remarqué :**

BoHV4 - 2015

Comme en 2014, un seul troupeau semble parfaitement indemne (aucun veau et aucune mère séropositif). Ceci démontre bien le statut endémique (omniprésent) de la maladie en Wallonie et plus particulièrement en province de Hainaut. De plus, dans les troupeaux laitiers, nous pouvons confirmer l'exposition au virus car ils sont tous positifs sur lait de tank. A noter également, la circulation active du BoHV-4 dans un troupeau sur deux. En effet, dans la moitié des troupeaux du réseau de veille, au moins une sérologie de veau en précolostral était positive. Par rapport à 2014, nous constatons une réactivation du virus dans deux exploitations puisque, en 2014, tous les veaux testés étaient séronégatifs alors qu'en 2015, certains d'entre eux étaient séropositifs.

BVD - 2015

Le BVD circule encore activement malgré que l'on n'ait pas trouvé beaucoup d'IPI dans le cadre du plan de lutte. En effet, seuls 13 troupeaux n'ont donné naissance qu'à des veaux séronégatifs. Il est intéressant de constater l'excellente concordance entre les sérologies individuelles des mères et les résultats des laits de tank.

Douve - 2015

Pour rappel, aucune analyse n'avait été effectuée en 2014 pour la douve. Cinq troupeaux sont clairement infestés. Parmi eux, il y en a 3 dans lesquels des veaux étaient positifs en précolostral, ce qui est signe d'une infestation récente. Les résultats des laits de tank coïncident particulièrement bien aux résultats individuels des mères lorsque plus de 15% des mères sont séropositives (Prévalence intratroupeau > 15%).

Fièvre Q - 2015

Douze exploitations sont ou ont été exposées à la bactérie *Coxiella burnetii*. Le pourcentage des mères séropositives varie au sein de ces 12 troupeaux de 1 à 30% (moyenne 7%). Mais dans seulement 5 exploitations, des veaux nouveaux-nés séropositifs ont été retrouvés.

Virus de Schmallenberg - 2015

Tous les troupeaux sont exposés à la maladie de Schmallenberg (SBV) avec un pourcentage de mères positives allant de 15 à 82% (moyenne de 36%). Onze fermes sont concernées par des veaux séropositifs en précolostral, ce qui montre bien une circulation virale du SBV au cours de la dernière saison de pâture !

Bien évidemment, et malheureusement, nous ne pouvons pas détailler l'ensemble des résultats dans un Arsia Infos... Nous vous invitons donc à lire le rapport d'activités qui sera disponible au mois de juin. Avant cela, si le projet vous intéresse, n'hésitez pas nous contacter et nous poser vos questions.

PRINCIPE DU VEAU SENTINELLE

Parmi les virus, bactéries et autres pathogènes existants, un certain nombre est capable de traverser, plus ou moins facilement et fréquemment, le placenta et d'infecter le veau. Lorsqu'un fœtus est suffisamment développé, il peut produire lui-même des anticorps vis-à-vis du pathogène qui l'infecte. A la naissance, si le veau n'a pas encore bu de colostrum (riche en anticorps maternels), nous retrouverons alors, dans son sang, uniquement les anticorps du nouveau-né.

Le fait de retrouver des anticorps précolostraux (avant prise de colostrum) chez le jeune veau nous informe donc bien de la circulation active du pathogène dans l'exploitation : ce dernier a infecté la mère puis, le veau in utero.

Projet « Paratuberculose en élevages caprins »

Vous êtes détenteurs de plus de 20 chèvres en production et souhaitez connaître votre statut en matière de paratuberculose ? Ce projet va vous intéresser.

L'ARSIA, en collaboration avec la DGZ et le soutien du Fonds de Santé, lance un projet de recherche sur la paratuberculose en élevages caprins.

En effet, la paratuberculose chez les caprins reste encore peu connue et reconnue par le secteur. Il importe donc de redéfinir les problèmes de mortalité et de chute de production liés à cette maladie ainsi que les problèmes économiques y afférent.

L'objectif du projet est donc d'évaluer l'intérêt des prélèvements d'environnement et de grand mélange (lait de Tank) en tant que diagnostic pour la détection de la circulation de la paratuberculose dans les élevages, en compa-

raison avec un bilan sérologique individuel. Le taux d'infection sera évalué dans ces élevages, dans la mesure du possible.

Pour réaliser notre projet, nous recherchons donc des exploitations caprines de plus de 20 chèvres en production désireuses de connaître leur statut en matière de paratuberculose.

L'implication dans le projet comprendra une visite d'exploitation, des prélèvements de sang individuels sur tout ou une partie du cheptel en production ainsi que des prélèvements dans les étables. Les frais seront intégralement pris en charge par le projet.

Contact : paratub@arsia.be



Source : <https://fromageschaput.wordpress.com/page/7/>

Pas encore membre **ARSIA+** ? Ne manquez pas l'occasion de vous inscrire !



Deux ans déjà que la mutualité changeait de nom pour désormais s'intituler ARSIA+. La cotisation ARSIA+ vous permet de bénéficier de nombreux avantages : une ristourne pour les services et prestations de santé animale mais aussi pour certaines prestations d'identification. Cette cotisation vous donne également accès au service de désinfection des étables et ce, à un tarif préférentiel.

Pas encore affilié à l'ARSIA+ ? Vous avez la possibilité d'y adhérer soit en téléchargeant le formulaire d'inscription sur notre site www.arsia.be soit sur simple demande via le 083/23 05 15. Vous devez nous renvoyer le **bulletin d'adhésion signé, AVANT le 15/06/2016**.

En effet, la légitimité de notre action passe obligatoirement par votre adhésion volontaire, laquelle doit être officiellement actée.

Cette année, d'autres éléments viennent s'ajouter à la liste des avantages Arsia+. Il s'agit d'actions promotionnelles sur les antibiogrammes et les bilans Neospora et BVD.

Actions promotionnelles

ACTION ANTI-BIOGRAMMES	Bactériologie	Antibiogramme	ACTION NEOSPORA <small>Intervention hors de plan de cette encadré par l'ARSIA</small>	ELISA AC	ACTION BVD* <small>Intervention hors de plan de cette encadré par l'ARSIA</small>	ELISA Ag
Prix cotisant	9,16€	6,27€	Prix cotisant	3,72€	Prix cotisant	7,36€
Promo 2016	0€	- 6,27€	Promo 2016	- 3,72€	Promo 2016**	- 7,36€
Facturé aux cotisants ARSIA+	9,16€	0€	Facturé aux cotisants ARSIA+	0€	Facturé aux cotisants ARSIA+	0€

* Action valable jusqu'au 30/04/2016 avec effet rétroactif au 01/01/2015
** Intervention Fonds de santé - Bilan BVD : -4,72€
Intervention ARSIA - Convention BVD : -1,00€
Intervention ARSIA - Action temporaire BVD : -1,64€



ARSIA+

LA CAISSE DE SOLIDARITÉ ARSIA POUR
UNE POLITIQUE SANITAIRE RESPONSABLE !

Infos: www.arsia.be / 083 23 05 15

Inscription au blanchissage des étables

Après le retour des animaux en prairie, le nettoyage des étables fait partie des mesures de biosécurité à réaliser. L'ARSIA met à votre disposition un service de blanchissage et désinfection, accessible à tous

les éleveurs de toutes espèces animales (bovins, ovins, caprins, chevaux, ...). Si vous souhaitez y faire appel, remplissez le formulaire d'inscription et déposez-le à l'accueil de votre site Arsia ou renvoyez-le par courrier ou par fax.



Association Régionale de Santé et d'Identification Animales - A.S.B.L.

Siège social: Allée des Artisans, 2, Cinagro-Biron – 5590 CINEY - CRELAN: BE18 1030 1358 9465 - TVA: BE 479.087.849

Form/61- Version 1 /Application: 01/04/13

Formulaire d'inscription au blanchissage - saison 2016

Conditions

A. Période = de juin à septembre (avertissement de passage fait par l'entrepreneur)

B. Le blanchissage sera facturé **0,30 € TVAc pour les cotisants** et **0,60 € TVAc pour les non cotisants** par m² (surface minimum facturée = 125m²)

C. Si vous êtes inscrit et que vous refusez le blanchissage (lors de l'envoi de l'avertissement par l'entrepreneur ou lors de son passage), il vous sera facturé un désistement de 6,05 € TVAc.

A. Données de facturation

N° client ARSIA (ce n° figure sur les factures)
Nom(s)
Prénom
Adresse
N° Bte Code postal
Localité Entité
Tél. GSM
Fax
TVA: BE [] [] [] . [] [] [] . [] [] [] Cpte banc.: [] [] [] - [] [] [] [] [] [] - [] [] []

B. Données du/des locaux à blanchir

(si adresse différente de l'adresse de facturation)
Nom(s)
Prénom
Adresse
N° Bte Code postal
Localité Entité

COLLER LA VIGNETTE CODE-BARRES DE VOTRE TROUPEAU

Surface idéalement SECHE à blanchir: m²

Le formulaire est à transmettre **avant le 13/05/2016** sur votre site au service SANITEL (voir coordonnées ci-dessous) ou par mail à Pierre Baudoin. Toute inscription rentrée au-delà du 13/05/2016 risque de ne pas être traitée.

Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects.

Date : / / Signature

Contact blanchissage: Allée des artisans, 2 à 5590 CINEY - P. BAUDOIN (pierre.baudoin@arsia.be) - Tel: 083/23.05.15 / Fax: 065/32.88.55

Services Sanitel

Allée des Artisans, 2 – 5590 CINEY
Tel: 083/23.05.15 - Fax: 065/32.88.55

Krinkelt, Vierschillingweg, 13 – 4761 ROCHERATH
Tel: 080/64.04.44 - Fax: 080/64.04.40